

1	Ile-de-France : nouveau métro, portiques de sécurité, budget : ce qu'il faut savoir.....	1
2	Le RER D va être amputé... pour éviter la gangrène .....	3
3	La RATP débloque 1,74 milliard d'euros pour moderniser son réseau .....	4
4	Grand Paris : les maires veulent avoir leur mot à dire .....	5
5	En 2018, l'État lèvera un record de dette.....	6
6	Privé de « coup de pouce », le smic augmenterait de 12 centimes en janvier .....	7
7	Le revenu des agriculteurs français retrouve des couleurs.....	8
8	Airbus confirme le remaniement à la tête du groupe .....	9
9	Logement : «Les marchands de sommeil seront traités comme des trafiquants» .....	11
10	Thierry Breton, PDG d'Atos : «Je m'engage à préserver chaque emploi chez Gemalto» .....	12
11	L'exécutif dévoile ses plans pour le très haut débit.....	14
12	Comment la CGT veut «pourrir» les ventes de Noël chez Carrefour.....	16
13	Assurance chômage : entre Macron et les patrons, un bras de fer sur le bonus-malus.....	17
14	Chômage pour les démissionnaires : ce sera une fois tous les cinq ans.....	18
15	Macron à la télévision dimanche soir pour un «rapport d'étape».....	19
16	À Cahors, le gouvernement souhaite désamorcer les tensions.....	20
17	Les juges à l'assaut de notre système fiscal .....	22
18	Laurent Wauquiez : «Moi à la droite de la droite, ça me fait juste sourire».....	24
19	Brexit : le plus dur reste à négocier entre Londres et les capitales européennes.....	27
20	Querelle migratoire au sommet de l'UE .....	29
21	Les inégalités en forte hausse dans le monde .....	30

## **::: ILE-DE-FRANCE**

### **LE PARISIEN – 14/12/2017**

#### **1 Ile-de-France : nouveau métro, portiques de sécurité, budget : ce qu'il faut savoir**



Ce nouveau métro remplacera les vieilles rames de la ligne 11 d'ici à 2022.

**Ile-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports dans la région, présidée par Valérie Pécresse, a voté plusieurs décisions ce mercredi en conseil d'administration.**

**Débat sur le passe Navigo.** Principal point de débat : l'adoption du budget primitif 2018. Il prévoit une hausse des dépenses d'environ 3 % (6,547 Mrds € en fonctionnement, 1,526 Mrds € en investissement), et donc un besoin de recettes supplémentaires. Mais une éventuelle augmentation du Navigo ne sera tranchée que cet été. Ce budget a en tout cas soulevé [les protestations de l'opposition de gauche](#) (PC, PS et EELV) au conseil d'IDFM, qui ont tous voté contre.

**Un RER D moins long pour une meilleure ponctualité.** Le projet a été adopté à la quasi-unanimité s'est empressé de twitter Stéphane Beaudet, vice-président en charge des transports et fervent défenseur du projet. En décembre 2018, les branches « Malesherbes », « Vallée » et « Littoral » seront séparées du reste de la ligne. Il faudra aux 6000 usagers, pour rejoindre Paris, reprendre un deuxième train. Soit un temps de parcours rallongé. Mais pour le reste des 610 000 voyageurs, c'est la promesse de 25 % de retards en moins, deux fois plus de trains vers Paris depuis la branche du « Plateau » (entre Corbeil et Juvisy) et le renfort de trois trains « Melun-Sénart Express ».

**20 nouvelles rames de métro pour la ligne 11.** Ile-de-France Mobilités vient de commander 20 rames du tout nouveau métro MP 14, construit par Alstom, pour la ligne 11 Les Lilas - Châtelet. Ce métro, qui roulera aussi sur les lignes 4 et 14 à partir de 2020, viendra remplacer les 25 rames actuelles qui datent des années 1960-1970. Les 20 nouvelles rames, d'un coût de 187,6 M€, entreront en service en 2022 sur la ligne 11. 19 autres de ces métros seront commandés ensuite pour rouler sur la ligne 11 prolongée à l'est jusqu'à Rosny-Bois Perrier.

**La gare Saint-Lazare, bientôt fermée aux fraudeurs.** Pas question de laisser filer aux quatre vents les 175 000 voyageurs franciliens. A partir de l'été 2019, il faudra passer des portiques de validation, ou « cabs », du quai 1 au 21, à la gare Saint-Lazare. Objectif : lutter contre la fraude et permettre le déploiement de la billétique intelligente, « Smart Navigo ». Ile-de-France Mobilités(IDFM) va financer la totalité du projet d'environ 12,5 M€ HT.

**Le T3a bientôt jusqu'à Porte Dauphine.** IDFM a signé les différents schémas de principe pour le prolongement du T3a de la porte d'Asnières à la porte Dauphine et désigné la ville de Paris comme maître d'ouvrage pour les 3,2 km à construire. La mise en service est prévue en 2023. Le coût est estimé à 170 M€, auxquels il faudra ajouter 28 M€ pour l'achat de 8 rames supplémentaires.

**Deux nouveaux parcs relais en grande couronne.** 487 places vont être créées à la gare de Persan-Beaumont (95), financées par IDFM à hauteur de 2,6 M€ sur les 3,7 M€ environ que coûtera l'ouvrage. 499 places seront créées près de la gare de Nangis (77) avec une participation de 4,8 M€ sur les 6,9 M€ du projet. Ces deux parkings s'ajouteront aux près de 579 parcs relais qui existent déjà en Ile-de-France. Soit plus de 110 000 places de parkings payantes ou gratuites.

**80 gares équipées en espaces connectés et 209 rendues accessibles.** D'Achères Ville à Roissy, de Puteaux à Saint-Denis, 80 gares SNCF vont proposer davantage de confort à leurs voyageurs d'ici 2019. Un espace « Work & Station », c'est-à-dire un lieu chauffé, équipé de vidéoprotection et d'information voyageur avec assises confortables, des prises électriques, prises USB et un libre accès au wifi SNCF. IDFM a aussi voté la 2<sup>e</sup> phase du plan de mise en accessibilité des gares franciliennes. 929 M€ sont prévus pour rendre 209 gares SNCF accessibles aux personnes à mobilité réduite.

**Jean-Gabriel Bontinck et Jila Varoquier**

**LE PARISIEN – 15/12/2017**

## **2 Le RER D va être amputé... pour éviter la gangrène**



**Pour la première fois, une ligne de RER va être raccourcie. Ile de France Mobilités espère ainsi améliorer la ponctualité de la ligne D, et réduire les suppressions de trains.**

C'est la première fois, depuis la création des lignes de RER, que l'une d'entre elles va voir son périmètre diminuer. Ce mercredi, le conseil d'administration d'Ile de France Mobilités (IDFM) a validé le «service annuel 2019 » du RER D.

La principale nouveauté, qui entrera en vigueur en décembre 2018, c'est la séparation des branches «Malheshherbes », « Vallée » et « Littoral », au sud, du reste de la ligne.

Pour les usagers de ces axes, les moins fréquentés avec 9 000 voyageurs par jour mais aussi les moins ponctuels, de cette immense ligne de 260 km de long qui s'étire de l'Oise au Loiret, cela signifie que pour aller à Paris, ils devront obligatoirement descendre d'un premier train, à Juvisy ou à Corbeil (Essonne), pour en prendre un second.

Une [perspective très mal accueillie par les principaux concernés](#), dans le sud de l'Essonne, qui ont multiplié ces derniers mois les manifestations, courriers et pétitions pour que la SNCF et IDFM abandonnent ce projet.

Des réunions de concertation ont alors été organisées dans les territoires concernés pour expliquer la démarche mais aussi pour prendre en compte les suggestions des intéressés, qui ont permis d'amender quelque peu les projets de la SNCF et d'IDFM.

Mais qu'attendent la SNCF et IDFM de ce nouveau service annuel, qui crée tant de résistances ? Pour les 610 000 autres usagers de la ligne, une nette amélioration de la ponctualité, avec la promesse de 25% de retards en moins, deux fois plus de trains vers Paris depuis la branche du «Plateau » (entre Corbeil et Juvisy) et le renfort de trois trains «Melun-Sénart Express », soit 7 500 places supplémentaires sur l'axe le plus chargé de la ligne, entre 7 heures et 8 heures.

Et pour les 9 000 usagers quotidiens des branches « découpées », cette nouvelle offre apportera du mieux, promettent la SNCF et IDFM. D'abord, parce que les deux tiers d'entre eux ne vont pas au-delà de Corbeil et Juvisy et qu'ils continueront donc de bénéficier d'une liaison directe. Qui sera par ailleurs assurée par des trains de dernière génération, les Regio 2N (dont les premiers commencent à être déployées sur la ligne R), dont la fiabilité et le confort sont sans commune mesure avec les trains actuels. Par ailleurs, la SNCF s'est engagée à assurer une correspondance «quai à quai », au moins en heure de pointe, à Corbeil et Juvisy, ainsi que des places assises.

Enfin, parce qu'en « divorçant » du RER D, qui reste une ligne saturée souffrant quotidiennement d'une multitude d'incidents, les branches « Malheshherbes », « Vallée » et « Littoral » ne souffriront plus de problèmes survenus loin de chez eux à Villeneuve-Saint-Georges (94) ou à Paris gare du Nord.

**Grégory Plesse**

### **3 La RATP débloque 1,74 milliard d'euros pour moderniser son réseau**



**Elle prévoit notamment d'acquérir de nouveaux trains et d'étendre son réseau en prévision du grand Paris.**

Deux jours après une grève de son personnel qui dénonce ses conditions de travail, la RATP fait un geste vers les usagers. La RATP prévoit d'investir 1,74 milliard d'euros en 2018 pour étendre, moderniser et entretenir son réseau en Île-de-France. Ce qui représente « une progression de 10 % par rapport à 2017 », a précisé le groupe jeudi.

Ce montant s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe d'investissements de plus de 8 milliards d'euros comptabilisée pour la période 2016-2020. Les 1,74 milliard en question doivent permettre d'étendre les réseaux et d'adapter des stations dans le cadre du Grand Paris mais aussi d'acheter de nouveaux trains.

**« Améliorer le quotidien »**

« Notre priorité est d'améliorer le quotidien des voyageurs franciliens grâce à un budget d'investissements élevé et soutenu dans le temps pour entretenir et moderniser notre réseau en Île-de-France », a précisé [Catherine Guillouard](#), [PDG](#) de la RATP, citée dans un communiqué.

Dans le détail, la RATP consacrera l'an prochain 838 millions d'euros à la poursuite des travaux d'automatisation de la ligne 4 du métro parisien, et à la modernisation des lignes 9 et 6. Elle permettra aussi de continuer le déploiement du pilotage automatique d'une partie des lignes du RER A, tout en réalisant des travaux d'amélioration des terminus du RER B.

Autres investissements prévus : 628 millions d'euros pour étendre le réseau RATP et adapter les stations dans le cadre du Grand Paris et 273 millions d'euros pour « renouveler, moderniser et accroître le matériel roulant », avec notamment la livraison en 2018 du premier train 8 voitures pour le prolongement de la ligne 14 du métro et la fabrication de trains 5 voitures pour le prolongement de la ligne 11.

La RATP avait déjà présenté fin 2015 un programme d'investissement quinquennal de 8,5 milliards d'euros dans le cadre de son nouveau contrat avec l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France (Stif) « pour proposer plus d'offres et plus de services aux voyageurs sur nos réseaux ».

[Gabriel Nedelec](#)

**LA GAZETTE DES COMMUNES – 14/12/2017**

## **4 Grand Paris : les maires veulent avoir leur mot à dire**



**La Métropole du Grand Paris a défini avant la date butoir ses compétences et celles qui resteront sous la coupe du bloc communal. Un vote qui a fait l'objet d'âpres négociations en coulisses, alors même que le périmètre de la MGP pourrait être modifié, en 2018.**

Sans prise de décision avant le 31 décembre, la Métropole du Grand Paris (MGP) aurait dû exercer toutes les compétences que lui transférait le code général des collectivités territoriales, telles que définies dans la loi NOTRe.

### **Les élus ont eu peur de se faire imposer des décisions**

Comprendre : sans pouvoir déléguer, dès lors qu'il s'agissait de développement économique, culturel, social ou, plus globalement, d'attractivité. Or, tous les projets n'ont pas de dimension dépassant les frontières communales ou intercommunales.

De plus, bien que les élus locaux soutiennent la Métropole si elle aide les territoires à rayonner, les maires ont un temps craint de perdre leur voix. La peur de se faire imposer des choix et de rester minoritaires face à des décisions prises sans tenir compte de leurs projets faisaient aussi partie des inquiétudes relayées par les élus.

Parce que derrière l'intérêt métropolitain, c'est bien la feuille de route de la MGP et l'étendue de ses compétences qui se précisent.

On comprend mieux l'inquiétude des élus quand on se souvient qu'en avril, son président Patrick Ollier (LR) avait proposé que "la totalité des opérations d'aménagement soit transférée à la métropole"... et que 11 seulement d'entre eux avaient répondu. Bien que le président se soit alors défendu de vouloir exercer sa compétence sans l'accord des élus concernés, le tollé avait été vif.

### **« Aucune arrière-pensée » de la part de Patrick Ollier**

La veille du vote a donc été celle "de nombreux appels et longues heures de négociation", a confié Patrick Braouezec (PC), président de Plaine Commune. Tandis que les élus de l'exécutif, le président de la MGP en tête, affirment que puisqu'il n'y avait "aucune arrière pensée" ni volonté d'aller à l'encontre des maires, les amendements réclamés par l'élue de Seine Saint-Denis relevaient plus de la prudence que de l'impérieuse nécessité.

Soucieux du destin de sa future piscine olympique, l'ancien maire de Saint-Denis a préféré voir précisé l'engagement de la MGP d'associer les maires et présidents d'EPT à toute concertation. Pourtant, sept réunions de travail avaient précédé la rédaction de la délibération initiale.

### **L'existant aux communes et autres établissements publics territoriaux, le futur à la Métropole**

Plus que de bouleverser les choses, le vote de vendredi les a formulées. Les zones d'activité existantes restent sous la coupe des communes et établissements publics territoriaux (EPT), qu'il s'agisse de zones commerciales, tertiaires, artisanales touristiques, portuaires ou aéroportuaires.

En revanche, les futures zones d'activité seront de compétence métropolitaine, dès lors qu'elles répondront à des critères d'objectifs portés par la MGP, de programmes stratégiques ou s'inscriront dans un contrat. Là encore, l'examen sera pointilleux.

À la Métropole, notamment, le développement hôtelier, l'élaboration d'un plan des plateformes d'économie circulaire, les activités des agences d'innovation, les réunions d'investisseurs ou l'implantation d'activités innovantes, dès lors qu'ils présentent un intérêt pour la MGP. Aux communes et EPT les actions des mêmes domaines, lorsque leur intérêt ne dépasse pas leurs frontières.

### **Une assemblée de maires**

Au sein d'une assemblée de maires, ne pas tenir compte de leur avis pouvait sembler impensable. Mais Patrick Braouezec a refusé d'hypothéquer un avenir qui ne tiendrait pas compte "des 50 % de nos populations qui vivent et ont toutes leurs activités sur un même territoire" et il lui a paru prudent que "le respect des maires et la cohérence des projets communaux" soient retenus.

Quelques termes seulement mais dont la mention ont demandé beaucoup d'énergie, n'ont pas caché les élus, Pierre-Christophe Baguet (LR), maire de Boulogne-Billancourt évoquant des "discussions de longue haleine" pour un sujet qui n'en était pas un pour Éric Cesari (LR), président de la communauté d'agglomération Seine Défense. Il estime en effet que l'on ne peut être "que cohérents avec nous-mêmes quand on est dans une assemblée composée à 85 % de maires."

Du bon sens aussi pour Jean-Christophe Lagarde (UDI), maire de Drancy, qui juge que la Métropole est "légitime à partir du moment où les projets sont de niveau mondial."

Certes, le vote du 8 décembre engage la MGP alors que son périmètre voire son existence pourraient être remises en cause, mais comme l'ensemble des élus, Stéphanie Daumin (PC), maire de Chevilly-Larue, aurait trouvé "irresponsable de ne pas définir l'intérêt métropolitain même sans savoir ce qu'Emmanuel Macron va annoncer."

Par [Pascale Tessier](#)

## **∴ ECONOMIE**

**LE FIGARO – 15/12/2017**

### **5 En 2018, l'État lèvera un record de dette**



**Pour l'instant, la charge de l'endettement public reste supportable grâce à la faiblesse des taux d'intérêt.**

Pour financer le fonctionnement de l'État, l'Agence France Trésor (AFT), qui dépend de Bercy, s'apprête à lever [195 milliards d'euros sur les marchés en 2018](#). Un record historique. Plusieurs obligations de différentes maturités, de deux à quinze ans, seront émises tout au long de l'année. Comme toujours, l'AFT organisera ses adjudications en fonction des conditions de marché et de la demande des investisseurs. «2018 s'annonce comme une année très classique, sans élection, dans un environnement

stable, a commenté Anthony Requin, le directeur général de l'AFT. Nous avons donc opté pour un programme d'émissions standard.»

De fait, la France doit financer son déficit budgétaire, qui devrait atteindre 85,8 milliards d'euros en 2018 selon la dernière version du projet de loi de finances (PLF), incluant l'impact de la censure de la taxe sur les dividendes. Mais aussi financer le remboursement de 116,6 milliards de dettes à moyen et long terme arrivant à échéance. Le tout alors que seulement 1 milliard en provenance des cessions de participations dans des entreprises sera affecté au désendettement.

Les montants de remboursement de dette sont colossaux car les titres émis à dix ans pendant la crise financière vont arriver à maturité en 2018 et 2019. Dans ces conditions, l'an prochain, la dette de la France va encore progresser, les émissions dépassant de 10 milliards celles de l'année précédente. Relativement au produit intérieur brut (PIB), la hausse apparaît moins forte: la taille du programme de refinancement devrait atteindre 8,3 % du PIB en 2018, contre 8,1 % en 2017. Mais la comparaison à dix ans reste inquiétante: en 2007, les émissions ne représentaient que 5 % du PIB. Entre-temps, les déficits se sont accumulés et la dette publique a gonflé...

Ces sommes astronomiques restent supportables pour les finances publiques françaises, en raison de la faiblesse des taux d'intérêt. Pour les émissions de 2017, ils se sont élevés en moyenne à 0,65 %, après 0,37 % en 2016. En raison du réajustement de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE), l'AFT table pour 2018 sur une légère progression des taux. Selon les projections effectuées dans le PLF, le taux à dix ans atteindrait 1,85 % à la fin de 2018, celui à trois mois - 0,1 %. L'agence actualisera en mars prochain cette estimation.

Si l'on se fie à la trajectoire de finances publiques publiée par Bercy, l'AFT affrontera des vents plus forts en 2019. Sous l'effet de la transformation du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) en baisse de charges sociales, une opération à 20 milliards d'euros, le déficit nominal de l'État augmentera en effet fortement, alors que le volume de remboursement de la dette émise pendant la crise restera élevé. Néanmoins, Anthony Requin se déclare serein face à cette échéance. «Tout dépend de la confiance des investisseurs dans la trajectoire du pays et dans la liquidité des titres français», assure-t-il. Deux éléments qu'il estime solides.

[Anne de Guigné](#)

## LE POINT – 15/12/2017

### **6 Privé de « coup de pouce », le smic augmenterait de 12 centimes en janvier**



Le smic horaire s'élève aujourd'hui à 9,76 euros bruts, soit 1 480,27 euros mensuels pour un temps plein.

**Le ministère du Travail devrait confirmer l'estimation d'une augmentation de 1,24 % du smic horaire, qui passerait de 9,76 à 9,88 euros bruts.**

En l'absence de coup de pouce, le smic horaire augmenterait de 12 centimes (+ 1,24 %) au 1er janvier 2018, pour atteindre 9,88 euros bruts, selon une estimation de l'[Agence France-Presse](#). La revalorisation officielle du smic doit être annoncée d'ici à la semaine prochaine par la ministre du Travail Muriel Pénicaud lors d'une réunion de la Commission nationale de la négociation collective (CNNC). Le smic horaire s'élève aujourd'hui à 9,76 euros bruts, soit 1 480,27 euros mensuels pour un temps plein. La revalorisation mécanique du smic est calculée en fonction de deux critères. D'abord, l'indice des prix à la consommation hors tabac pour les 20 % de ménages aux revenus les plus faibles : + 1,0 % entre novembre 2016 et novembre 2017, selon les chiffres publiés jeudi par l'Insee. Deuxièmement, la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvriers et employés (SHBOE) : + 0,24 % entre septembre 2016 et septembre 2017 (chiffre provisoire).

La hausse devrait donc être de 1,24 %. En appliquant ce pourcentage, le smic horaire atteindrait 9,88 euros (+ 12 centimes). Le smic mensuel brut augmenterait, lui, de 18,2 euros pour un temps plein, à 1 498,47 euros. Il s'agirait de [la plus forte hausse du smic](#) depuis juillet 2012. Le salaire minimum avait alors bénéficié d'un coup de pouce, le dernier en date, et avait augmenté de 2 %, au lieu de 1,4 %. Pour le 1er janvier 2018, le groupe d'experts chargé de conseiller le gouvernement a préconisé début décembre [de s'en tenir à la hausse légale](#). Il a aussi préconisé de revoir [l'indexation automatique du smic](#), soit en l'indexant seulement sur l'inflation, soit en supprimant toute hausse automatique. Le gouvernement a exclu la deuxième option, mais ne s'est pas interdit de modifier les paramètres d'indexation. La ministre du Travail Muriel Pénicaud a assuré qu'elle prendrait « le temps de la concertation ». Son cabinet a précisé que la question « s'intègrera » dans les réflexions en cours, notamment sur « le développement de l'intéressement-participation ».

## LE FIGARO – 15/12/2017

### 7 Le revenu des agriculteurs français retrouve des couleurs



**Il a bondi de 22 % sur un an, essentiellement grâce aux subventions de la politique agricole commune.**

Après une année 2016 difficile dans de nombreuses activités, en particulier les céréales, la viande et le lait, l'agriculture française reprend pied en 2017. Les comptes prévisionnels du secteur publiés par l'Insee laissent en effet apparaître une production globale agricole en hausse de 2,4 % sur un an, à 71 milliards d'euros, dans les 474 000 exploitations du territoire.

La hausse la plus élevée (+25%) revient aux céréales, qui ont engrangé un chiffre d'affaires de 9,7 milliards après des moissons catastrophiques l'an dernier. Les exploitations laitières affichent quant à elles une hausse de 12,8 % de leurs recettes, à 10,2 milliards. Longtemps sous la barre des 30 centimes le litre de lait pendant l'année 2016, les cours n'ont cessé d'augmenter depuis pour atteindre plus de 35 centimes au quatrième trimestre, soit une hausse de plus de 15 % sur un an.

Le redressement de ces deux activités ne doit pas toutefois cacher de moindres performances dans deux autres secteurs. Dans le vin, les aléas climatiques (le gel plus la grêle) ont entraîné [une baisse de 12,2 % des volumes](#), non compensée par une hausse des prix (+3,2%). Résultat, la valeur de la production viticole est en baisse de 9,2 % cette année, à 10,4 milliards d'euros. Au rayon des fruits et légumes en revanche, malgré une augmentation de 6,5 % de la production, les prix chutent de 16,1 % apportant une production de 7,7 milliards (-7,7 %).

Du côté des charges globales des exploitations, elles sont en recul de 2,3 % en 2017, à 42,8 milliards d'euros. Outre les achats d'aliments pour le bétail en baisse de 1,4 %, les dépenses d'engrais et amendements chutent de 18 %, celles de traitements phytosanitaires ne diminuent que légèrement de 0,9 %.

Une fois déduit l'ensemble des charges, le revenu net de l'agriculture française (y compris les subventions) atteint 14,2 milliards d'euros cette année, soit une hausse de 19,7 % en termes constants (corrégés de l'inflation). Cela conduit à une hausse du revenu moyen annuel par exploitation de 22 %, à 28 900 euros. Malgré ces chiffres positifs, les réactions des organisations syndicales ont été relativement négatives.

«La "ferme France", qui se remet à peine des crises qu'elle a affrontées ces deux dernières années, n'est toujours pas en mesure de renouer avec les investissements qui risquent de reculer pour la 5e année consécutive», regrette ainsi la FNSEA, premier syndicat agricole de France. Et ce, d'autant que ces performances sont réalisées grâce aux subventions européennes, qui se sont montées cette année. Elles s'élèvent en 2017 à 9,4 milliards d'euros.

«Sans [les aides de la PAC](#), 60 % des exploitations auraient un revenu négatif. Elles sont encore 25 % à être dans le rouge une fois les aides prises en compte. Il est clair que ces aides ne sont pas une solution durable. C'est bien sur les prix qu'il faut agir!», rappelle Véronique Le Floc'h, secrétaire générale de la Coordination rurale, le deuxième syndicat du secteur. Les agriculteurs comptent sur les EGA (États généraux de l'agriculture) pour rectifier le tir!

[Eric de La Chesnais](#)

## ENTREPRISES

LE MONDE – 15/12/2017

### 8 Airbus confirme le remaniement à la tête du groupe



**Dans un communiqué, le groupe annonce que Fabrice Brégier va quitter le groupe en février 2018. Son président exécutif, Tom Enders, ne renouvellera pas son mandat en 2019.**

Le patron du groupe Airbus qui se débarrasse de son numéro deux avant d'être lui-même poussé vers la sortie. C'est le résumé de la réunion du conseil d'administration de l'avionneur européen qui s'est tenu, jeudi 14 décembre, à Toulouse au siège du groupe. Un conclave « *tendu à portes fermées* », selon un témoin, d'où rien n'a filtré avant son terme.

Réunis pour trouver une issue à la crise de gouvernance qui secoue l'avionneur européen depuis des mois, les administrateurs ont décidé de couper les deux têtes de l'exécutif. Mais en deux temps. Fabrice Brégier, le numéro deux et surtout président d'Airbus aviation commerciale, est poussé dehors sans ménagement. Il quittera ses fonctions en février 2018. En revanche, Tom Enders, président exécutif, soigne sa sortie. Il « *ne briguera pas de nouveau mandat après avril 2019* », annonce le communiqué d'Airbus publié vendredi 15 décembre. Il est prévu enfin que Guillaume Faury, âgé de 49 ans, actuel président d'Airbus Helicopters, succède à Fabrice Brégier.

Pour justifier ce remaniement soudain et surtout l'éviction de son numéro deux, M. Enders a invoqué le « *besoin d'esprits neufs pour les années 2020* ». Un euphémisme qui signifie que l'avionneur européen, miné par une guerre des chefs et ébranlé par des enquêtes anti-corruption, a choisi de tailler dans le vif. Pour éviter une plus importante destabilisation du Groupe Airbus, le conseil d'administration a privilégié une sortie échelonnée de MM. Brégier et Enders. « *Nous sommes également pleinement conscients de notre responsabilité vis-à-vis des 140 000 salariés du groupe et de la nécessité de veiller à la continuité de l'entreprise et à la bonne marche de ses opérations* », avait prévenu, mardi 12 décembre, Denis Ranque, président du conseil d'administration.

## **Epilogue d'une longue rivalité**

En pratique, cette réorganisation au sommet n'est que l'épilogue d'une longue rivalité qui n'a cessé de s'exacerber entre Tom Enders et Fabrice Brégier. Il n'est que l'aboutissement du renouvellement de l'état-major entrepris par M. Enders depuis qu'il a pris les commandes du groupe en 2013.

Dès le mois de mars 2017, le dirigeant allemand avait chargé M. Faury d'occuper un poste hautement stratégique : être le correspondant du groupe avec le gouvernement français pour les questions de défense en remplacement de Marwan Lahoud, l'ancien directeur de la stratégie qu'il venait d'écarter du groupe.

En juillet, sous l'influence de M. Enders, le conseil d'administration faisait comprendre à M. Brégier qu'il ne prendra jamais les commandes. Pour anticiper le départ du numéro deux, le comité de rémunération à la demande du conseil avait même calculé le montant des indemnités de départ de M. Brégier et fixé l'échéance à janvier 2018. Une mesure prévue dans les contrats des dirigeants du « top management » dès la création d'EADS, devenue depuis Groupe Airbus. Philippe Camus, le coprésident d'alors, avait tenu à ce que les conditions de sortie soient fixées à l'avance.

## **Un bilan industriel exceptionnel**

Ce coup de balai au sommet n'est que la première étape du plan de succession voulu par M. Enders. Dans son esprit, Guillaume Faury devient implicitement son dauphin et, sauf accident, il devrait lui succéder en mai 2019. D'ici là, le président souhaite rester à la tête de l'avionneur pour trouver une issue positive aux nombreuses enquêtes anti corruptions. Mais cette démarche comporte des incertitudes liées à l'évolution des enquêtes tant chez l'avionneur que dans sa division hélicoptères.

M. Enders pourra-t-il aller au bout de son mandat ? Quand à M. Faury, il devra rapidement faire la preuve qu'il est taillé pour diriger Airbus. Son action à la tête d'Airbus Helicopters fait débat. Outre la crise du marché des hélicoptères, le groupe doit gérer les conséquences de l'accident en 2016 en Norvège d'un Super Puma. Cet X-Supaéro n'a pas fait uniquement carrière chez Airbus. Il a fait un bref passage à la tête de la recherche-développement du groupe PSA entre 2009 et 2013.

Pour mener sa Blitzkrieg, M. Enders a sciemment mis de côtés deux acteurs clefs du groupe : les Etats, La France et l'Allemagne, pourtant actionnaires de référence, et Fabrice Brégier. Une injustice pour le numéro deux qui présente un bilan industriel exceptionnel. Sous sa direction, Airbus a engrangé plus de 1 000 milliards d'euros de commandes d'avions soit près de dix années de production garantie. Ironie de l'histoire, pendant que le conseil le destituait, Airbus a annoncé une commande géante de la compagnie américaine Delta Airlines : cent appareils d'une valeur prix catalogue de dix milliards d'euros. Au même moment, M. Brégier était à Singapour, où, selon un proche : « *il bosse, il vend des avions, il est sur le terrain* ».

Par [Guy Dutheil](#) et [Dominique Gallois](#)

**LE PARISIEN – 15/12/2017**

## 9 Logement : «Les marchands de sommeil seront traités comme des trafiquants»



Paris, mercredi. Julien Denormandie va faire modifier la loi pour que les astreintes pour logement indigne soient versées aux communes.

### **Le gouvernement veut lutter contre les locations de logements insalubres en pénalisant financièrement les propriétaires.**

En visite ce matin à Goussainville (Val-d'Oise), Julien Denormandie, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, dévoile son plan de lutte contre les marchands de sommeil. Difficiles à identifier et rarement sanctionnés, ceux-ci bénéficient d'une impunité à laquelle le secrétaire d'Etat entend mettre fin.

### **Comment comptez-vous lutter contre les marchands de sommeil ?**

**JULIEN DENORMANDIE.** Aujourd'hui on est face à un fléau : de plus en plus de personnes se spécialisent dans le business de la misère dans notre pays en louant des logements insalubres. Il faut comprendre qu'il existe en France quelque 200 000 logements insalubres. Que, chaque année, 3 000 arrêtés d'insalubrité sont prononcés, mais que seulement 80 à 90 marchands de sommeil sont finalement condamnés ! Pour briser cette impunité intolérable, nous allons inclure un plan inédit contre ces propriétaires voyous dans le projet de loi Logement en discussion.

### **Que prévoit ce plan ?**

Nous allons considérer ces marchands de sommeil pour ce qu'ils sont, des criminels au même titre que les trafiquants de drogue, d'armes, de fausse monnaie, de tabac, d'alcool ou de contrefaçon. Pour qu'on puisse lutter plus efficacement contre ces commerçants de la misère, ils doivent être reconnus comme des trafiquants par nos textes de loi. Concrètement, nous allons modifier le Code général des impôts, élargir le champ d'application de son article 1649 en créant une présomption de revenus imputable aux marchands de sommeil. Cela va permettre à la justice de présumer qu'ils ont perçu de l'argent de la location illégale de leur logement insalubre. Cela change tout car, en renversant la charge de la preuve, il revient au marchand de sommeil de prouver qu'il n'a pas perçu de telles ressources...

### **Un dispositif d'amendes existe déjà et reste peu appliqué...**

Lorsque le préfet signe un arrêté d'insalubrité sur un logement, il existe déjà des sanctions pénales et administratives. Un marchand de sommeil encourt en effet une peine de cinq ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende maximum. Or, dans les faits, beaucoup ne sont pas condamnés car ils créent une insolvabilité apparente pour ne pas payer d'amende. Cela ne sera plus possible. Notre but est de taper là où ça fait le plus mal : au portefeuille. Ce juteux business doit cesser.

### **Encore faut-il parvenir à détecter ces marchands de sommeil...**

Là aussi, nous allons innover. Aujourd'hui, plus de 200 communes se sont dotées de services de lutte contre les logements indignes. Nous allons accompagner les collectivités pour qu'elles créent de telles structures capables de se battre sur le terrain. Pour les financer, nous avons prévu que les astreintes

payées par les marchands de sommeil (jusqu'à 50 000 EUR par logement) leur soient directement reversées (et non plus à l'Agence nationale de l'habitat comme c'est le cas aujourd'hui). Plus on détecte, plus on est financé.

### **Les communes s'inquiètent aussi de l'essor des plates-formes de locations saisonnières comme Airbnb... Que leur répondez-vous ?**

Il faut que les plates-formes comprennent qu'il existe en France des règles à respecter. Le projet de loi Logement prévoira des sanctions à l'égard des plates-formes qui publient des annonces qui ne respectent pas la loi. Toute plate-forme qui refusera de retirer des annonces frauduleuses qui lui sont signalées s'exposera à une amende significative.

**Delphine Denuit**

## **LE PARISIEN – 15/12/2017**

### **10 Thierry Breton, PDG d'Atos : «Je m'engage à préserver chaque emploi chez Gemalto»**



Thierry Breton, maintient son offre : avec «4,3Mds€, Gemalto est très bien valorisé, bien plus que les 2,9Mds€ qu'elle valait en Bourse il y a dix jours».

### **Le géant français Atos veut s'offrir le roi de la puce électronique, qui a refusé son offre. PDG d'Atos, Thierry Breton promet le maintien de l'emploi. Il veut créer un leader mondial français.**

Mercredi soir, le fabricant de cartes à puce Gemalto a annoncé qu'il refusait [l'offre d'OPA « amicale »](#) présentée le 28 novembre par le géant français Atos, n° 1 européen de la cybersécurité qui veut devenir leader mondial de la sécurité numérique. Le PDG d'Atos et ancien ministre de l'Economie et des Finances, Thierry Breton, maintient son offre mais fait des promesses sociales.

### **Gemalto a repoussé votre offre, jugée très insuffisante. Qu'allez-vous faire ?**

**Thierry Breton.** Je respecte cette position, mais nous maintenons notre offre de rachat. C'est un formidable projet pour créer l'un des leaders mondiaux en cybersécurité des Etats, intelligence artificielle et paiement électronique.

### **Allez-vous améliorer votre offre ?**

En proposant 46 € par action, nous offrons un bonus de 42 % par rapport au cours de vendredi dernier (32,46 €), malgré le parcours chaotique de l'entreprise ces derniers mois. Cette offre a été mûrement réfléchiée avec nos banquiers et le conseil d'administration. A 4,3 Mds€, Gemalto est très bien valorisée, bien plus que les 2,9 Mds€ que valait l'entreprise en Bourse il y a dix jours.

### **Et si Gemalto persiste ?**

La réaction des marchés, qui stabilisent aujourd'hui ( *NDLR : jeudi*) l'action autour de 46 €, montre que notre offre est juste, et je suis sûr qu'elle ira au bout, qu'elle convaincra les actionnaires et pas

seulement le conseil d'administration. Conformément à la loi, nous déposerons notre offre auprès du régulateur des marchés d'ici cinq semaines.

### **Vous avez le soutien de Bercy, du président Macron ?**

Je ne serais pas parti sur un tel projet si je n'étais pas sûr qu'il coche toutes les cases nécessaires, et c'est le cas. C'est pourquoi je suis sûr que le projet aboutira.

### **Un plan prévoit la suppression de 250 emplois chez Gemalto. Les syndicats, inquiets, ont demandé à vous voir. Que leur dites-vous ?**

Ils ont demandé à me voir, en effet, mais ce serait de l'ingérence de les rencontrer. Je leur dis simplement ici que nous proposons un projet de croissance, que je garantis l'emploi de tous et la pérennité de l'entreprise. Comme lorsque nous avons repris Bull ou Xerox, le management, lui, trouvera toute sa place dans notre organisation. Aucun service n'est redondant qui obligerait à des coupes, nous sommes totalement complémentaires. Les centres de décision, pour tout ce qui est technologies sensibles, resteront en France, nous conserverons la marque Gemalto, et nous allons faire passer nos investissements de 300 à 500 M€ de recherche et développement par an. Il n'y a pas de meilleur projet dans le monde que celui que nous voulons bâtir avec Gemalto.

### **Cette opération aura-t-elle un impact sur l'emploi ?**

Atos connaît une croissance de 2-3 % par an, nous embauchons 10 000 personnes chaque année. La croissance générée par la reprise de Gemalto aurait évidemment des effets bénéfiques sur l'emploi en France.

### **Pourquoi vouloir racheter une entreprise en difficulté ?**

Moi, je regarde avant tout le parcours réalisé par la collectivité des hommes et des femmes : s'ils ont pu faire de Gemalto la grande entreprise qu'on connaît, ils le referont si on leur donne les moyens. Et ce sera mon rôle, je m'y engage.

### **Atos peut-il se passer de Gemalto ?**

Dans le secteur de la cybersécurité, il y a un million d'emplois vacants dans le monde, on ne trouve pas de mathématiciens, spécialistes en cryptographie... alors que Gemalto a constitué des équipes très pointues au fil des années. Donc oui, nous avons besoin de Gemalto, tout comme Gemalto a besoin de nous.

### **Que changerait cette alliance pour notre vie quotidienne ?**

Des choses très importantes ! Nous travaillons par exemple actuellement sur les futurs ordinateurs quantiques : des calculateurs ultra-puissants. Dans cinq à dix ans, ils pourront « cracker » en quelques secondes tous les codes personnels de nos smartphones, de nos ordinateurs... Aujourd'hui, il y a deux millions de personnes sur le Dark Web (*NDLR : sorte d'Internet souterrain qui n'est pas indexé dans les moteurs de recherche et sert notamment à des activités illégales*) qui cherchent à voler les données. Nous, nous sommes déjà à l'étape d'après, pour créer les algorithmes qui sécuriseront les cartes à puce, les cartes SIM virtuelles de nos smartphones... Nous voulons devenir le leader de la sécurité numérique. On sera plus forts ensemble avec Gemalto que chacun de notre côté.

**Propos recueillis par Daniel Rosenweg**

**LE MONDE – 15/12/2017**

## 11 L'exécutif dévoile ses plans pour le très haut débit



**La couverture des villes moyennes va s'accélérer. Aucun accord n'a été trouvé sur la couverture 4G. Une enveloppe de 100 millions d'euros sera débloquée.**

Emmanuel Macron réussira-t-il à offrir à tous les Français un accès Internet à très haut débit en 2022 ? La promesse faite le 9 juin n'est pas facile à tenir. L'exécutif, qui espérait annoncer un plan de route complet lors de la Conférence des territoires, qui se tient jeudi 14 décembre à Cahors, n'est pas arrivé au bout du chemin, malgré cinq mois de négociations avec les opérateurs télécoms.

Au chapitre des bonnes nouvelles, le premier ministre, Edouard Philippe, doit annoncer des avancées sur la couverture en Internet fixe. En 2020, tout le monde aura au moins 8 mégabits par seconde, et 30 mégabits en 2022. Dans les lieux les plus difficiles d'accès où il sera impossible d'installer des technologies filaires (fibre, câble, ADSL amélioré), le citoyen pourra s'équiper en 4G fixe, satellite ou en boucle locale radio afin d'être connecté en « 2020 au plus tard ». Une enveloppe de 100 millions d'euros sera débloquée. Chaque foyer sera aidé à hauteur de 150 euros pour installer un équipement coûtant entre 200 et 400 euros. Cette mesure concerne entre 1 et 2 millions de foyers.

Autre avancée, la couverture des villes moyennes va s'accélérer. Orange et SFR, censés équiper l'essentiel de ces zones, avaient pris du retard. Pour le moment, ils n'ont installé que 3,3 millions de prises dans les 13,2 millions de foyers à raccorder. Le duo a donc accepté de prendre des engagements contraignants auprès du gouvernement pour terminer en temps et en heure la couverture de ces zones fin 2020. S'ils ne respectent pas leur parole, ils seront sanctionnés par des pénalités financières.

### **Faire des économies dans les petites communes**

En revanche, le gouvernement n'a pas renégoié avec eux une nouvelle répartition des villes à équiper, comme le demandait SFR. Selon un accord conclu en 2011, Orange est censé raccorder 90 % des foyers et SFR 10 %. Or, l'opérateur propriété de Patrick Drahi réclame de longue date une plus grosse part du gâteau, assurant qu'Orange ne sera pas capable de tenir ses promesses. Il a même porté l'affaire devant les tribunaux. A la place, Matignon demande à Orange et à SFR d'équiper 3 millions de foyers supplémentaires, qui ne faisaient pas partie de l'accord de 2011.

Le gouvernement va tenter de faire des économies dans les petites communes et les campagnes, qui représentent 40 % de la population française, et où l'Etat a engagé 3,3 milliards d'euros d'argent public pour financer une partie des infrastructures. Pour le moment, seulement 1 million des 15,9 millions de prises a été installé. Afin de limiter les dépenses, 5 millions de prises seront financées sans subvention publique. Tous les opérateurs – Orange, SFR –, mais également des opérateurs d'infrastructures, tels qu'Axione ou Covage, sont appelés à se manifester auprès des collectivités locales.

En marge de ces discussions, [SFR a abandonné, mardi 12 décembre, son projet de fibrer 100 % du territoire français sur ses deniers personnels d'ici à 2025](#). Son secrétaire général, Régis Turrini, a annoncé, lors d'une conférence organisée par le régulateur des télécoms (Arcep), un « *changement de doctrine* » face à un projet « *qui n'a pas rencontré l'accueil escompté* ». S'il avait soulevé une levée de boucliers au sein des collectivités locales, et inquiété les marchés financiers, le projet avait un temps reçu un accueil bienveillant à Bercy, selon plusieurs sources.

### **Les discussions achoppent sur plusieurs points**

En revanche, le gouvernement n'a pas réussi à boucler son plan d'accélération de la couverture mobile du territoire. A Cahors, Edouard Philippe se contentera de rappeler qu'il souhaite d'ici à 2022 généraliser la 4G, équiper les axes routiers et ferroviaires, couvrir les zones blanches et améliorer l'accès à l'intérieur des bâtiments. Mais le bras de fer se poursuit entre le gouvernement et les quatre opérateurs Orange, SFR, Free (dont le fondateur Xavier Niel est actionnaire à titre personnel du *Monde*) et Bouygues Telecom, mais aussi entre les opérateurs. Il faut dire que l'ambition des pouvoirs publics est lourde financièrement. Selon nos informations, elle requiert de la part des quatre opérateurs un investissement supplémentaire compris entre 3 et 4 milliards d'euros d'ici à 2022 et la construction de plus de 10 000 antennes supplémentaires. Selon nos informations, l'Arcep, mandatée pour négocier avec les opérateurs, a remis il y a quelques jours un plan de vol au gouvernement.

Les discussions achoquent sur plusieurs points. Le plus important d'entre eux est la contrepartie concédée par le gouvernement. Principal levier, les licences de téléphonie mobile, qui arrivent à échéance en 2021 pour SFR et Orange, en 2024 pour Bouygues Telecom et en 2030 pour Free. L'exécutif est tenu de relancer un processus d'attribution public, par nature aléatoire. Mais Matignon se dit prêt à renoncer à la partie financière de cet appel d'offres, à la condition que les opérateurs investissent fortement. « *Le risque, c'est que l'on perde notre spectre, tout en déployant massivement* », pointe un opérateur.

### **Mutualisation des antennes mobiles**

Autre problème, la mutualisation des antennes mobiles, qui consiste pour les opérateurs à se partager un même site. Selon nos informations, les dernières négociations proposeraient que la moitié des sites soient déployés de manière mutualisée. Les opérateurs les plus riches, Orange et SFR, voient d'un très mauvais œil cette perspective, qui, selon eux, revient à faire la courte échelle à Free, qui doit achever la construction de son réseau mobile.

De bonne source, Free et Bouygues Telecom n'y trouvent pas non plus leur compte en raison des investissements requis. Free juge notamment que le niveau de mutualisation est insuffisant et qu'il n'obtiendrait pas en compensation suffisamment de fréquences de téléphonie mobile.

Le cabinet d'Edouard Philippe a donné aux quatre opérateurs jusqu'à la fin de l'année pour négocier. Sinon, le gouvernement envisage une option plus dure, celle de maintenir les enchères financières classiques, mais en renforçant les engagements demandés. Une option qui ferait gonfler de facto la facture.

### **Bouygues Telecom débouté par le Conseil d'Etat**

Petit camouflet pour Bouygues Telecom. Le Conseil d'Etat a débouté mercredi 13 décembre la demande de l'opérateur télécoms, qui contestait la validation le 15 juin 2016 par le régulateur des télécoms, l'Arcep, de l'extinction du contrat d'itinérance conclu entre Orange et Free. Bouygues jugeait que ce contrat n'était pas assez engageant. Ce contrat signé en 2012 prévoyait que Free puisse utiliser moyennant rémunération les réseaux 2G et 3G d'Orange en attendant d'avoir ses propres infrastructures. Il devait s'arrêter en 2018. Mais il avait été prolongé de trois ans. En échange, il prévoyait une baisse drastique de l'utilisation du réseau d'Orange à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La ligne entre les deux opérateurs doit être définitivement coupée le 31 décembre 2020. L'itinérance, qui rapportait entre 500 et 700 millions d'euros par an à Orange, a toujours été une pomme de discorde entre les deux opérateurs et Bouygues Telecom, qui y voyait là un avantage concurrentiel inique.

Par [Sandrine Cassini](#)

## **12 Comment la CGT veut «pourrir» les ventes de Noël chez Carrefour**



**«On ne s'interdit rien», assure Franck Gaulin, délégué national CGT-hypers.**

«On va leur pourrir Noël», promet Philippe Allard, délégué du collectif CGT Carrefour. À l'approche des fêtes de fin d'année, le troisième syndicat du distributeur (20% des voix aux élections de la branche hypermarché) tente de mettre la pression sur Alexandre Bompard. Le PDG du groupe annoncera le 23 janvier son plan stratégique.

Agitant le chiffon rouge d'un plan de restructuration débouchant sur 5000 suppressions de postes (un chiffre jugé sans fondement par le groupe), le collectif CGT du distributeur appelle ce vendredi à des mobilisations en magasin le 22, 23 et 24 décembre, le week-end le plus chargé de l'année pour le distributeur. «Nous avons été reçus par la direction le 7 décembre pour exprimer nos inquiétudes sur la location-gérance ou sur les suppressions de postes à Massy. Mais aucune réponse pour le moment», explique ainsi Philippe Allard.

Le syndicat appelle à un tractage devant les hypers, supermarchés et supérettes du groupe. Surtout, il veut créer «dix à quinze points chauds» dans autant de paquebots de l'enseigne. Pour cela, il lance un appel à la grève, espérant rassembler suffisamment de salariés pour «créer des points de rassemblement massif, voire bloquer certains hypermarchés, on ne s'interdit rien», assure Franck Gaulin, délégué national CGT-hypers.

### **Un pari loin d'être gagné**

[Affaiblie fin novembre par la signature d'un accord sur l'ouverture dominicale des hypers](#) obtenu sans son appui, la CGT veut faire entendre sa voix et prouver que le choix de décaler d'un mois l'annonce du plan stratégique pour ne pas troubler Noël a été vain.

Le pari de [la CGT](#) est pourtant loin d'être gagné. Pour chaque «point chaud», il faudrait en effet mobiliser une cinquantaine de salariés prêts à faire une croix sur des heures supplémentaires ou des jours mieux payés. Lors de sa précédente action, le 7 décembre, devant le siège de Carrefour France, à Massy (Essonne), la CGT a essuyé un semi-échec. Selon son chiffrage, 300 personnes étaient présentes, d'autres sources estimant à une petite cinquantaine le nombre de manifestants effectivement salariés de Carrefour.

FGTA-FO, le syndicat majoritaire en hypermarchés, joue, lui, l'apaisement avant les fêtes. «Nous avons demandé un rendez-vous urgent avec Alexandre Bompard pour qu'il nous dise ce qu'il compte faire précisément, confie Dejan Terglav, secrétaire général de la FGTA-FO. Mais nous ne ferons rien à Noël, car ce serait ajouter aux problèmes de [Carrefour](#) et peser encore plus sur le chiffre d'affaires des hypers. C'est une erreur de croire que les gens sont prêts à détruire leur outil de travail sans savoir vraiment ce qui les attend.» Le week-end de Noël, un gros hyper franchit le million d'euros de chiffre d'affaires par jour, et une simple opération de tractage peut rapidement faire chuter ce chiffre.

«En revanche, si la nouvelle direction annonce des décisions inacceptables le 23 janvier sans avoir négocié, ce sera la guerre totale», prévient Dejan Terglav, qui évoque de possibles blocages «durables» de magasins.

**[Olivia Détroyat](#)**

LE PARISIEN – 14/12/2017

**13 Assurance chômage : entre Macron et les patrons, un bras de fer sur le bonus-malus**

Emmanuel Macron avait reçu Pierre Gattaz à l'Elysée le 12 octobre pour évoquer, notamment, la réforme de l'assurance-chômage...

**L'une des promesses phares du chef de l'Etat visant à taxer le recours excessif aux contrats courts s'invite au coeur des négociations sur la réforme de l'assurance chômage.**

Le bonus-malus est-il déjà mort-né ? Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, cette mesure clé de la [réforme de l'assurance chômage](#), dont l'efficacité a fait ses preuves outre-Atlantique, prévoit de récompenser les entreprises vertueuses et de pénaliser celles qui usent et [abusent des contrats courts](#) via des taux de cotisations variables. Mais coup de théâtre mercredi, lors de la première réunion avec les partenaires sociaux, les représentants du ministère du Travail n'en ont pas dit un mot. Preuve, dénoncent les syndicats, que le gouvernement fait du rétropédalage.

« Ils n'ont pas parlé une seule fois de bonus-malus », rapporte l'un des représentants de la CGT, Denis Gravouil, à la sortie de cet échange de deux heures avec le directeur de cabinet de la ministre, Muriel Pénicaud. Même constat étonné dans les rangs de FO où l'on défend mordicus la mesure. « C'est un premier renoncement », tacle Michel Beaugas pour qui « il y a dû y avoir de fortes pressions du côté patronal pour laisser du temps au temps ». « Est-ce qu'ils y reviendront si les partenaires sociaux n'aboutissent pas ? Je ne peux pas vous le dire », s'interroge pour sa part Véronique Descacq, de la CFDT.

**Epée de Damoclès**

Sur le perron, motus et bouche cousue du camp patronal. Curieusement, aucune des délégations des organisations d'employeurs n'a accepté de commenter la réunion. Un silence qui, aux yeux de certains, semblait en dire long. Depuis des jours, l'ensemble des organisations représentant les entreprises répète en haut lieu tout le mal qu'elles pensent d'un système de bonus-malus. Pierre Gattaz, le président du Medef, avait [résumé à la mi-octobre](#) ainsi les choses : « C'est une absurdité. » Et récemment l'un des représentants des petites et moyennes entreprises, Jean-Eudes du Mesnil du Buisson, a clairement mis les points sur les i : « Le patronat refuse de s'engager dans une négociation dont la feuille de route comprendrait un bonus-malus. »

Au ministère, difficile de cacher un certain embarras. « Le bonus-malus est une réponse (*NDLR : à la lutte contre la précarité*) mais n'a jamais été un objectif en soi. Mais si les branches professionnelles qui sont censées négocier sur le sujet depuis six mois ne se saisissent pas du problème avant fin janvier, on le mettra en place. Tout est prêt », assure un proche de la ministre du Travail. Et d'ajouter : « Ils ont clairement cette épée de Damoclès sur la tête. »

## 14 Chômage pour les démissionnaires : ce sera une fois tous les cinq ans



### **Syndicats et patronat sont invités à négocier un nouveau droit d'indemnisation pour les démissionnaires dont le montant sera sans doute plafonné.**

Emmanuel Macron avait évoqué une fois tous les cinq, six voire sept ans. Ce sera une fois tous les cinq ans. Dans [son document de travail](#) « portant orientation pour [la réforme de l'assurance-chômage](#) » transmis aux partenaires sociaux ce jeudi, le ministre de Travail associe le futur droit à indemnisation pour les démissionnaires à une fréquence « *quinquennale* ».

Conformément à ce qui avait été précisé la veille [lors d'une première réunion avec les syndicats et le patronat](#), ce nouveau droit sera ouvert « *sous certaines conditions* ». Rappelant sa volonté de supprimer le délai de carence actuel de 4 mois (hors motif légitime), le ministère du Travail le raccroche bien à l'existence d'un projet professionnel, comme l'avait dit le chef de l'Etat. Mais la durée d'indemnisation sera « *plus courte que celle ouverte par les autres motifs de rupture* ».

### **Eviter les effets d'aubaine ou de leurre**

Enfin, ajoute le texte sur lequel les partenaires sociaux sont invités à négocier, le futur droit « *d oit nécessiter une durée d'affiliation minimum* », qui « *elle-même* » conditionne la fréquence quinquennale de son exercice. Autre limite importante fixée : le probable plafonnement de l'allocation.

Tout l'enjeu pour les partenaires sociaux sera de bien calibrer la mesure pour éviter les effets d'aubaine ou de leurre, au risque sinon de creuser le déficit de l'Unédic. Même si les analyses ont été affinées depuis, [les premiers chiffrages](#) faisaient apparaître une facture de plusieurs milliards.

L'équation est d'autant plus complexe que syndicats et patronat doivent en parallèle négocier l'extension de l'assurance-chômage aux indépendants, à enveloppe de ressources quasi constante.

**Alain Ruello**

**::: POLITIQUE**

## 15 Macron à la télévision dimanche soir pour un «rapport d'étape»



Deux mois après son interview sur TF1, il revient ce dimanche sur France 2 à une heure de grande écoute.

Deux mois [après sa première grande émission sur TF1](#) (qui avait été un succès avec 9,5 millions de téléspectateurs), Emmanuel Macron a décidé de s'exprimer à nouveau devant les Français. Il sera l'invité dimanche soir de Laurent Delahousse sur France 2, à 20h15. L'émission a été enregistrée mardi 12 décembre à l'Elysée, le jour du [One Planet Summit](#) convoqué à l'initiative du président de la République à Boulogne Billancourt. Elle devrait durer une quarantaine de minutes.

Au menu, les dossiers internationaux qui ont accaparé son temps au cours des dernières semaines, des enjeux climatiques à sa relation avec le président américain Donald Trump en passant par la lutte contre le terrorisme (une réunion du G5 Sahel s'est tenue cette semaine à Paris), la situation au Proche et Moyen-Orient après la décision américaine de reconnaître Jerusalem comme capitale d'Israël et l'Europe.

Le président évoquera « *son rapport au temps, son destin, sa vision de l'exercice du pouvoir* », a précisé France2 à l'AFP. Emmanuel Macron est à l'Elysée depuis sept mois.

Avant la fin de l'année et la trêve des confiseurs, Emmanuel Macron veut adresser « *un solide rapport d'étape* », selon le porte-parole de l'Elysée, Bruno Roger-Petit. « *C'est une façon de conclure l'année* », ajoute-t-il.

### **Audiovisuel public**

Il abordera enfin l'audiovisuel public, quelques jours après ses [propos polémiques](#) visant France Télévisions, qualifiée de « honte ». « *L'audiovisuel public, c'est une honte pour nos concitoyens, c'est une honte en termes de gouvernance, c'est une honte en ce que j'ai pu voir ces dernières semaines de l'attitude des dirigeants* », a-t-il déclaré devant des députés, selon des propos rapportés par « *Telerama* ». Le président est partisan d'une réforme en profondeur de l'audiovisuel public.

Les interventions d'Emmanuel Macron dans les médias sont rares et thématiques. Cette semaine, il a accordé une interview fleuve au « Monde » pour évoquer les enjeux climatiques et la défense de l'environnement.

S'il a séché la traditionnelle interview du 14 juillet, Emmanuel Macron adressera bien ses vœux aux Français pour 2018. La forme de son intervention n'a pas encore été arrêtée.

**Grégoire Poussielgue**

## 16 À Cahors, le gouvernement souhaite désamorcer les tensions



Édouard Philippe et une partie du gouvernement à Cahors, dans le Lot.

### Édouard Philippe et treize de ses ministres participent à la conférence nationale des territoires pour renouer le dialogue avec les collectivités locales.

Sous le perron de la mairie de Cahors vendredi soir, le député Aurélien Pradié, les épaules grelottantes, le cou recroquevillé, tapait du pied. Pas seulement à cause du froid ou de la pluie battante qui giflait les visages des rares curieux patientant sous les guirlandes. Le député [Les Républicains](#) du Lot, qui s'est forgé une belle réputation de petit nouveau turbulent à l'Assemblée, attendait fermement l'arrivée d'[Édouard Philippe](#) sur ses terres. « Depuis une semaine, je n'ai pas lâché ses collaborateurs, glisse-t-il un peu plus tard, après avoir partagé une bière locale avec le chef du gouvernement dans un troquet du centre-ville. Cette délocalisation partait pour être un coup de com, leur état d'esprit était de délivrer un message. Non, il doit aussi entendre les nôtres, et mon boulot, c'est de faire en sorte que cela débouche sur du concret. De toute façon, c'était soit on se mettait réellement au travail, sur les emplois aidés, la santé, la formation, soit je ne venais pas. Contrairement aux potiches, moi, je respecte le Premier ministre parce que je suis exigeant avec lui. »

Le jeune élu, décidé à incarner une « opposition crédible » au pouvoir en place, a décidément bien façonné sa posture et son discours. Mais, comme lui, une large frange d'élus locaux et d'associations font part de leur crainte, voire de leur colère, vis-à-vis des politiques territoriales mises en place par le gouvernement, [de la suppression de la taxe d'habitation](#) à [la baisse de 13 milliards des dotations imposée aux collectivités locales sur les cinq ans à venir](#). Édouard Philippe a eu beau déclarer, après sa visite au conseil municipal de Cahors, que cet « exercice délicat [la délocalisation, NDLR] ne s'effectue pas dans une relation de défiance », le rendez-vous était pourtant bien mal engagé.

L'association Régions de [France](#), présidée par le centriste [Hervé Morin](#), avait un temps songé à boycotter la deuxième conférence nationale des territoires, organisée ce samedi au Parc des expositions du Grand Cahors : « La politique de la chaise vide n'est pas une bonne politique, balaie [Alain Rousset](#), patron de la Nouvelle Aquitaine et ex-président de l'ARF. Mais il y a une forme de mépris du Premier ministre vis-à-vis des régions. Non seulement on nous coupe les dotations, mais en plus on met en cause nos compétences. L'État fait du redressement économique sa priorité, mais, dans le même temps, il retire aux régions 450 millions d'euros consacrés aux PME. Le fond est déroutant compte tenu des discours », conclut-il. Du côté de l'Association des maires de France, son président, François Baroin, a préféré laisser sa place à l'un de ses seconds, la maire de Morlaix Agnès Le Brun, seule à représenter l'organisation à la table des négociations. En qualité d'observateur, qui plus est. Minimum syndical en guise de protestation.

### Haut débit pour tous

Avant d'entrer dans le dur des discussions, Édouard Philippe s'est tout d'abord rendu ce jeudi matin au conseil de département du Lot accompagné de quatre de ses ministres (Jacques Mézard, Julien Denormandie, Delphine Gény-Stephann et Mounir Mahjoubi), avec dans sa hotte des confirmations et de bonnes nouvelles pour avancer vers l'égal accès à Internet, « le combat de notre génération ». Amateur d'introduction lyrique, le Premier ministre n'a pas failli à sa renommée : « Vous connaissez Condé-sur-l'Escaut, dans le département du Nord ? Deux choses intéressantes s'y sont déroulées : le 1er septembre 1794, les troupes de la République ont vaincu les armées de l'empereur d'Autriche [...], et ce jour-là, la nouvelle de la victoire a mis une heure à arriver à Paris grâce au sémaphore. L'histoire de notre pays, c'est l'histoire d'un combat permanent contre la distance, contre la géographie. »

Pour « plonger plus vite, plus loin, plus profondément dans nos territoires », Édouard Philippe a fait plusieurs annonces pour réduire la fracture numérique : la promesse d'une couverture en haut débit de tous les Français d'ici à 2020, puis en très haut débit en 2022. Surtout, le chef du gouvernement a assuré que [l'État allait débloquer 100 millions d'euros supplémentaires, via des « chèques numériques »](#), pour permettre aux habitants des zones blanches de s'équiper pour arriver à cet objectif, via la 4G, le satellite ou le réseau hertzien.

## **Le gouvernement fait des concessions**

Le sommet de ce déplacement est sans nul doute la – très large – table ronde autour de laquelle ont débattu, à huis clos, le Premier ministre, les treize ministres présents et les représentants des collectivités territoriales dans la matinée. Quatre heures de négociations, notamment pour discuter frontalement de la contractualisation instaurée par le gouvernement entre l'État et les 340 plus grosses collectivités pour limiter leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an. Parmi les acteurs, l'Association des maires de France s'est probablement montrée la plus vindicative à l'égard de l'exécutif. Dans son discours musclé, que *Le Point* a pu se procurer, Agnès Le Brun s'en est prise aux décisions prises dans « l'intimité centralisatrice des cabinets » : « Nous voulons la concertation parce que la conférence des territoires ne peut pas être l'exposé de ce que veut le gouvernement ; ne peut pas être un exercice de communication dont les maires seraient les figurants ; ne peut pas être une chambre d'enregistrement des décisions d'une part et du constat des désaccords d'autre part. »

À la sortie des discussions, les réactions sont disparates. Certains se plaignent d'ajustements à la marge : « Il y a eu une levée de boucliers de toutes les associations contre la contractualisation proposée. C'est une mise sous tutelle des collectivités, les problèmes structurels sont toujours là. On n'a avancé sur rien », affirme le socialiste André Viola, président du conseil départemental de l'Aude. D'autres se félicitent du dialogue et des concessions faites par le gouvernement, notamment la modulation des 1,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement selon les efforts budgétaires précédents, le nombre de quartiers prioritaires et la démographie. À l'image d'Aurélien Pradié, qui a mis un peu d'eau dans son vin : « Le gouvernement nous a entendus, il y a une évolution. C'est une petite victoire, bien sûr, mais c'est surtout la victoire du dialogue. »

Dans son discours de clôture, Édouard Philippe s'est enorgueilli de mettre en place une « nouvelle grammaire des relations entre l'État et les collectivités territoriales », dans la ville où est né Clément Marot, créateur au XVI<sup>e</sup> siècle de la fameuse règle d'accord du participe passé. À peine son allocution terminée, devant un parterre d'élus particulièrement silencieux, [le drame de Millas, où un bus scolaire a été percuté par un train](#), est venu bousculer l'emploi du temps du Premier ministre, ses pourcentages, ses dotations, ses acronymes interminables. Alors qu'il devait dîner avec des dirigeants d'entreprise, il a pris le premier avion pour les Pyrénées-Orientales et s'est rendu sur les lieux de l'accident.

**[Erwan Bruckert](#)**

**L'OPINION – 15/12/2017**

## 17 Les juges à l'assaut de notre système fiscal



### **L'impunité dont ont toujours bénéficié l'administration et le pouvoir législatif en matière de fiscalité est en train de disparaître, pris dans le casse-noisettes de la Cour de Justice de l'Union européenne et du Conseil constitutionnel**

Le Conseil constitutionnel débutera dans une semaine l'examen sur la loi de finances pour 2018. Sur la table de Laurent Fabius, son nouveau président, quelques sujets explosifs comme l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages ou la hausse de la CSG. Un passage test tant pour le nouvel exécutif que pour l'institution du Palais Royal, qui avec la Cour de Justice de l'Union européenne, s'est imposée ces dernières années comme le nouveau gendarme fiscal.

« On a un petit sujet à 10 milliards d'euros ». Début octobre, l'annonce de [la censure de la taxe à 3 %](#) sur les dividendes en a fait sursauter plus d'un même au sein du Conseil constitutionnel, peu coutumier du fait. Une déflagration budgétaire dont les répliques continuent à faire des remous au sommet de d'État. « Irrresponsable ! », dénonce Bercy, alors qu'Eurostat pourrait comptabiliser l'ensemble du contentieux sur l'année 2017. Le déficit français passerait alors au-dessus des 3 % du PIB, ce qui ferait de l'Hexagone le dernier pays européen à être sous procédure pour déficit excessif en 2018. « [C'est politique](#) », répondent les avocats, qui voient dans cette décision historique du Conseil constitutionnel, un signal fort du juge suprême à l'adresse de l'exécutif. L'administration va devoir s'y faire ; l'impunité fiscale, c'est fini. Deux institutions judiciaires sont en train de s'affirmer comme les nouveaux shérifs du comté fiscal : la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) et le Conseil constitutionnel.

[Condamnation après condamnation](#), la CJUE a mis en lumière la fâcheuse tendance de l'administration française [à créer des impôts en totale contradiction avec les grands principes européens](#), notamment de libre circulation des capitaux. Plus sa jurisprudence s'affine, plus la note s'alourdit. Entre 2012 et 2016, le montant des contentieux déposé auprès de la CJUE (précompte mobilier, OPCVM, contribution additionnelle à l'IS...) a doublé. Aujourd'hui, la France fait face à un remboursement potentiel de 24 milliards d'euros d'impôts illégalement perçus ! Une immixtion du juge européen dans la fabrique nationale de l'impôt qui passe mal, tant du côté de l'administration fiscale que des parlementaires.

**Traumatisme fiscal.** « Le débat est aussi politique que juridique. La libre circulation des capitaux figure depuis 1957 dans les traités européens. Les juges européens mettent en œuvre des règles dont ils sont les gardiens. La prise de conscience collective de tous les acteurs nationaux de la fiscalité de l'existence de ces principes européens et de leurs effets possible sur la fiscalité est pourtant récente. C'est un vrai traumatisme pour l'administration fiscale », commente un ancien haut cadre de Bercy. Ce faisant, alors que les États membres de l'UE font du surplace en matière d'harmonisation fiscale, la CJUE est en train de devenir la principale force de convergence des fiscalités européennes.

Un moteur juridique puissant auquel une décision du Conseil d'État français de 2015 est venue apporter une courroie de transmission inédite en France. Un arrêt de novembre 2015, dit « Metro holding », a censuré la différence de traitement fiscal entre les groupes français qui reçoivent des dividendes de filiales européennes et ceux recevant des dividendes de filiales françaises. Schématiquement, cette décision, [confirmée début 2016 par le Conseil constitutionnel](#) qui a validé le principe de « discrimination à rebours » en matière fiscale, fait que tout contribuable français estimant subir une discrimination par rapport à une disposition européenne, peut porter plainte. Une révolution qui a ouvert la voie à de nombreux contentieux, dont celui de la taxe à 3 %.

Une évolution de la jurisprudence inconnue du grand public, mais qui est en train de bouleverser des équilibres en matière de souveraineté fiscale en renforcement sensiblement l'échelon européen. « Le cadre européen, tel qu'il s'affirme par la jurisprudence de la CJUE, mais aussi la jurisprudence des juges nationaux, crée une forme de contrainte, si ce n'est à l'harmonisation, du moins au rapprochement des systèmes fiscaux des États membres de l'Union européenne. C'est le projet européen depuis son origine. Il prend du temps à développer ses effets, mais nous y sommes », analyse un expert constitutionnel.

**La bombe QPC.** L'autre bombe, c'est, sur le plan national, l'instauration en 2010 des questions prioritaires de constitutionnalité (QPC). Une révolution. « Avant 2010, le Conseil constitutionnel était saisi deux ou trois fois par an, à l'occasion des lois de finances et lois de finances rectificatives. L'avènement des QPC a permis aux contribuables et à leurs conseils de contester des lois en vigueur, de manière plus imaginative, plus créative et plus raffinée juridiquement. Et contrairement aux parlementaires de l'opposition dont l'objectif est politique, leur objectif est financier : il est de payer le moins d'impôts possible », commente Alexandre Maitrot de la Motte, professeur à l'université Paris-Est Créteil et directeur scientifique de la Revue de Droit Fiscal.

La fissure dans l'édifice législatif s'est rapidement transformée en fracture béante. Preuve du changement radical opéré par l'introduction des QPC : le Conseil constitutionnel a rendu 751 décisions de conformité sur les lois depuis sa création en 1959. En moins de huit ans, 605 ont été rendues suite au dépôt d'une QPC. Aujourd'hui, un quart des QPC concerne des questions de fiscalité. Un flux qui ne se tarit pas, loin s'en faut.

[Ancien président du Conseil constitutionnel](#), Jean-Louis Debré aurait aimé avoir « un peu plus de temps pour examiner un certain nombre de principes bafoués par la législation fiscale ». Depuis son nouveau fauteuil au Palais Royal, son successeur, Laurent Fabius, contemple des décennies de mesures fiscales empilées les unes sur les autres dans un maquis devenu incompréhensible, même pour les professionnels. Un « Seveso fiscal » qu'il a le pouvoir de faire exploser. Le fera-t-il ?

L'examen fin décembre de la loi de finances sera un bon indicateur. Le PS et LR ont d'ores et déjà annoncé qu'ils déposeront des recours contre l'IFI ou la réforme de la taxe d'habitation, estimant que son dégrèvement pour 80 % des ménages pose un problème au regard de l'égalité devant l'impôt. En suivant la même logique, pourquoi ne pas s'attaquer à l'impôt sur le revenu, payé par 40 % des Français ? A force de réformette plutôt que de transformations de fond, la fiscalité française est devenue une pétaudière à laquelle tant le Conseil constitutionnel que la Cour de Justice de l'Union européenne ont le pouvoir de mettre le feu. Michel Debré voyait le Conseil constitutionnel comme un « chien de garde de l'exécutif » face au pouvoir législatif. « Le chien de garde » s'est retourné contre son maître. Un face-à-face qui pourrait faire des étincelles.

[Raphaël Legendre](#)

**LE PARISIEN – 14/12/2017**

## **18 Laurent Wauquiez : «Moi à la droite de la droite, ça me fait juste sourire»**



Paris (XVe), mercredi. Pour Laurent Wauquiez, «il est temps que la droite s'oxygène et fasse naître des nouvelles têtes».

**Face aux lecteurs de notre journal, le nouveau patron des Républicains dévoile sa personnalité, sa vision de «sa» droite, ses projets pour le parti et désigne clairement sa cible : Emmanuel Macron.**

« Bonjour, je m'appelle Laurent. J'ai 42 ans, deux enfants et nous habitons au Puy-en-Velay ! » C'est un [Laurent Wauquiez](#) résolument décontracté qui s'est présenté, mercredi matin, au siège de notre journal. Arborant son inévitable parka rouge, le [nouveau patron des Républicains](#) a le tutoiement facile, et c'est par leurs prénoms qu'il interpelle les lecteurs du « Parisien » - « Aujourd'hui en France ».

A leurs questions directes, il a répondu, deux heures durant, sans pause, sans détour et avec un débit (très) soutenu. A la fin de l'entretien, celui qui se revendique comme un politique proche des gens -- à l'opposé du « déconnecté » Emmanuel Macron -- demande à ses intervieweurs d'un jour leurs coordonnées. Histoire de garder le contact et de prolonger l'échange. De quoi casser cette image clivante et peu rassurante qui lui colle à la peau. De là à dire que l'opération séduction en vue de sa conquête élyséenne est déjà lancée... il n'y a qu'un pas.

**Sa personnalité, sa vision : «J'ai du tempérament et du dynamisme»**

**André Moukhine-Fortier, 58 ans, directeur d'école. Vous avez débuté auprès d'une figure historique du centre pour aller [à la droite de la droite](#). Alors qui êtes-vous ? Un arriviste comme certains le prétendent ou un futur Jacques Chirac ?**

**Laurent Wauquiez.** Moi, je veux être là pour dire les choses, quitte à secouer. J'ai du tempérament et du dynamisme. Je ne veux pas faire une droite filet d'eau tiède ! Alors qu'on me classe à la droite de la droite, ça me fait juste sourire ! Sur le plan social par exemple, je ne suis pas à la droite de la droite car la défense des classes moyennes et des familles modestes est l'une de mes obsessions. Moi, je veux juste proposer un autre chemin que celui de Macron et des extrêmes, celui d'une droite républicaine qui défend ses valeurs.

**Jean-Luc Bergé, 62 ans, bouquiniste retraité. Vous pensez que c'est avec une image clivante et droitière que vous allez vous faire aimer ?**

Je sens bien qu'il y a un tir de barrage contre moi en ce moment. Mais je ne suis pas là pour plaire. Je ne suis pas là pour faire plaisir au petit milieu médiatique. C'est pour cela que j'en prends plein la figure. Quand j'avais 28 ans et que je ne disais rien, j'étais le chouchou des médias. Quand maintenant j'assume mes idées, on veut me le faire payer.

**Tristan Comte, 20 ans, étudiant Essec. Vous êtes surdiplômé et représentez une certaine élite sociale. En quoi êtes-vous légitime pour parler à cette « France des oubliés » comme vous dites ?**

J'ai énormément travaillé, j'ai fait toutes les grandes écoles et j'en suis très fier, car c'était parfois dur et exigeant. Mais ce n'est pas pour ça que je suis obligé de défendre le système. Je suis même très lucide sur le fait qu'une partie des élites sont aujourd'hui coupées de la société. Après, faut-il venir de tel milieu pour s'adresser à ce milieu ? Je ne le pense pas. Moi, j'ai fait le choix d'habiter en Haute-Loire, là où habite ma mère, là où j'éleve mes enfants. Et la Haute-Loire, c'est plutôt la France périphérique. Ce qui

fait une très grande différence avec monsieur Macron, dont le parcours est très simple : Rothschild-Ellysée-Bercy-Ellysée.

**Hélène Bizette, 29 ans, en recherche d'emploi. Allez-vous conserver votre mandat de président de région, en étant patron de LR ?**

Bien sûr. Je me suis présenté à la présidence de la région Auvergne - Rhône-Alpes, ce n'est pas pour abandonner mes électeurs en plein chemin. C'est juste, pour moi, une question d'organisation de mon emploi du temps. Après, je rappelle que mes nouvelles fonctions à la tête des Républicains sont totalement bénévoles.

**Sa ligne politique : «Je ne veux pas d'une armée de clones»**

**André Moukhine-Fortier. Quelles sont les différences fondamentales entre votre discours et celui de Marine Le Pen ?**

C'est d'abord une vision du pays. Marine Le Pen, c'est le recroquevillement de la France sur elle-même. Alors que, moi, je ne veux pas ça. Il y a aussi des différences d'approches sur l'euro et sur l'Europe. Elle est totalement contre l'Europe, tandis que je veux seulement une Europe plus cohérente, avec moins de pays et un noyau dur d'Etats. Sur le social, je défends le social par le travail et je ne parle jamais d'assistés comme elle, mais je dénonce l'assistanat.

**Tristan Comte. Le départ de Xavier Bertrand signe-t-il la fin de LR ?**

Il est temps que la droite s'oxygène et fasse naître des nouvelles têtes et des nouveaux visages. On voit les mêmes à droite depuis trop longtemps. L'une des forces de Macron, c'est qu'il a complètement changé les choses. Vous ne connaîtrez pas tous ceux que je vais nommer dans mon équipe. La moyenne d'âge y sera de 40 ans, elle sera totalement paritaire. Il y aura des personnalités comme Virginie Duby-Muller, qui est une jeune députée de Haute-Savoie issue du milieu de l'entreprise, Mathieu Darnaud, un sénateur d'Ardèche, Fabien Di Filippo, d'à peine 30 ans, qui vient d'être élu député en Moselle.

**C'est du jeunisme ?**

Les Français en ont ras le bol de voir toujours les mêmes. Moi, j'ai le plus grand respect pour Jean-Pierre Raffarin, j'adore Jean-Pierre Raffarin, mais il y a un moment aussi où il faut une nouvelle génération. Je ne veux pas non plus d'une armée de clones. La vie, c'est le débat. Il y aura des gens qui sont issus du gaullisme social, il y aura des libéraux, des centristes...

**Et Sens commun ?**

Pas dans mon équipe rapprochée, mais je veux que Sens commun soit à bord parce qu'ils incarnent une sensibilité, qui n'est pas forcément la mienne mais qui représente quelque chose. Je veux que tout le monde soit respecté. Ce qu'on doit arriver à montrer c'est qu'En Marche ! nous a vendu le renouvellement mais il n'y a pas de débat chez eux. Leurs députés sont totalement coupés de la vie des Français. L'une a même déclaré qu'avec 5 000 EUR elle était obligée de manger des pâtes... Ils ne connaissent pas le pays. C'est aussi le point faible de Macron.

**Jean-Luc Bergé. Votre parti est-il en meilleur état que le Parti socialiste ?**

(Rires.) Oui, je crois. Mais il faut que le PS se reconstruise, je ne veux pas sa mort, c'est bien qu'il y ait une gauche.

**Sur Macron**

**Franck Gayraud, 44 ans, chef d'entreprise. La force de Macron, c'est de vous ringardiser. Alors que vous avez fait plusieurs passages au gouvernement, comment pouvez-vous être crédible ?**

Macron, ce n'est pas le renouvellement de la politique, c'est l'aboutissement de tout ce qui a mis la politique française dans le mur. Il n'y a pas de convictions, pas de valeurs, tout est « en même temps », on met ensemble des gens qui sont de purs opportunistes : entre un soutien de Hamon et un soutien de Sarkozy, il faudra m'expliquer quel est le point commun, sauf l'ambition et les trahisons. Je n'ai jamais entendu Emmanuel Macron exprimer sa vision de la société.

## Et Johnny

### **Jean-Luc Bergé. [Johnny](#) chanteur de droite. En quoi vous vous reconnaissez ?**

Moi, je suis un fan de Johnny Hallyday, j'ai plein de chansons de lui sur mon iPhone, mais je n'aime pas quand les politiques, pour faire populaire, font semblant d'être son meilleur ami depuis la maternelle. Je n'ai pas franchement l'impression que lui et Macron étaient des amis historiques. J'aime surtout ce qui s'est passé, j'ai senti qu'à ce moment-là les Français voulaient être ensemble, tous les Français. [Un moment de communion](#), une façon de dire : « On est un peuple. » C'était la même chose pour la Coupe du monde.

## Economie : «Qu'on sorte des 35 heures»

### **Renaud Moulas, 29 ans, patron d'une start-up. Comme Donald Trump, pensez-vous qu'il faut un protectionnisme économique ?**

Je n'ai aucun problème avec ça. Les Etats-Unis ont mis en place une machine à broyer la concurrence et une machine à pomper, avec Internet, la valeur ajoutée de toute l'économie mondiale. Tout cela remonte aux Etats-Unis via le Luxembourg ou l'Irlande sans que personne ne paie d'impôt. En revanche, on assomme nos entreprises avec de la fiscalité. C'est fou. Je veux qu'on arrête d'être naïfs. Il faut créer un microclimat où on permet à nos entreprises de grandir, en leur assurant de manière prioritaire des commandes et des marchés publics. Ce qui suppose un changement complet d'approche par rapport au droit de la concurrence européen.

### **Franck Gayraud. [Les ordonnances Travail](#) vont dans la bonne direction ?**

La France a besoin de grands pas. Le problème de la droite, c'est d'avoir fait des petits pas. Le problème de Macron, c'est d'avoir fait des tout petits pas. Ma conviction, c'est que si on veut reconstruire la droite, il faut avoir le courage d'aller jusqu'au bout de nos idées. Je veux que l'on sorte des 35 heures, que ça permette de dire aux gens : on partage le gain, la moitié pour la compétitivité de nos entreprises, l'autre moitié pour que ceux qui bossent aient un meilleur salaire.

### **Hélène Bizette. Je suis une enfant des aides sociales. Vous avez parlé de l'assistantat comme « cancer de la société ». Ce que vous dites est stigmatisant pour des gens comme moi. Vous voulez supprimer ces aides ?**

Je suis attaché à ce qu'il y ait une solidarité nationale. L'une de nos erreurs pendant la campagne présidentielle, c'est d'avoir porté un projet qui remettait en cause l'assurance maladie. Une grande partie de la classe moyenne modeste est restée sur le carreau. Ma filiation est celle du gaullisme social. Mais notre système de solidarité s'est perdu. Car il n'est plus à même de remettre les gens sur le chemin du travail. Ce que je n'aime pas, c'est une conception du social qui se limite à verser le RSA sans rien demander à ceux qui le reçoivent. C'est un piège dans lequel on les enferme. Il faut demander un certain nombre d'heures de travail à ceux qui sont au RSA. Ce n'est pas une punition, c'est la meilleure façon de trouver un travail. Le vrai pari, c'est le social par le travail.

## Laïcité : «La provocation, ce sont les prières de rue»

### **André Moukhine-Fortier. Un sujet grave, explosif, difficile à traiter, c'est la place de l'islam dans la République...**

Il faut être très lucide et pas caricatural. Oui, il y a dans l'islam une composante intégriste qui cherche sans cesse à s'affirmer un peu plus et qui est en rupture forte avec certaines de nos valeurs. Notamment l'égalité de l'homme et de la femme et la laïcité. Des valeurs sur lesquelles, petit à petit, on a démissionné. [Les prières de rue](#), par exemple. On se retrouve avec un système dans lequel on laisse les musulmans modérés sous l'emprise de l'islam intégriste.

### **Vous ne faites pas de provocation en installant [des crèches de Noël au siège de votre conseil régional](#) ?**

Vous ne pensez pas que ce sont les prières de rue, la provocation ? Le problème de la laïcité, ce n'est pas de mettre une croix sur une statue de Jean-Paul II. Le problème de la laïcité, c'est le salafisme et le port de la burqa. Le problème de la laïcité, c'est l'impossibilité aujourd'hui d'enseigner la Shoah dans un

certain nombre de classes en France car vous avez des gens qui la contestent. Je crois qu'on peut revenir à une République ouverte et où l'on adhère à la France.

### **Emmanuel Macron est trop complaisant sur ces sujets ?**

Je n'ai entendu de sa part aucune condamnation claire du communautarisme. Je connais trop ce fonctionnement : on est complaisant, en espérant récupérer les voix de tel ou tel, au lieu de dire les choses. C'est la pire des trahisons pour un élu.

Entretien coordonné par Jannick Alimi, Olivier Beaumont, Valérie Hacot et Henri Vernet

## **::: INTERNATIONAL**

**LE MONDE – 15/12/2017**

### **19 Brexit : le plus dur reste à négocier entre Londres et les capitales européennes**



#### **Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne doivent entériner, vendredi, l'accord sur les modalités du divorce finalisé le 8 décembre.**

Theresa May avait remporté une victoire personnelle vendredi 8 décembre, réussissant après six mois d'après négociations à signer un « accord conjoint » avec Bruxelles sur les termes du divorce : le sort des expatriés, celui de l'Irlande et le solde de tout compte du Royaume-Uni au budget de l'Union européenne (UE).

Mais elle a essuyé une première déconvenue d'importance, mercredi 13 décembre, forcée par une poignée de députés tories associés à l'opposition, d'accorder à Westminster le droit de se prononcer, dans les mois qui viennent, sur l'accord de divorce définitif.

Soulagés d'avoir réussi à surmonter cette première étape cruciale des négociations, les vingt-sept dirigeants de l'UE réunis à Bruxelles pour un Conseil européen ont même brièvement applaudi Mme May à l'issue de son intervention. Ils devraient valider l'« accord conjoint » sans en changer une ligne vendredi 15 décembre. Mais Londres devrait, là encore, rapidement déchanter.

Car si les Européens ont réussi à imposer à peu près toutes leurs conditions lors de cette première phase des discussions, ils devraient, selon toute vraisemblance, rester les maîtres du jeu pour la deuxième phase, celle concernant la « relation future » entre l'UE à vingt-sept et le Royaume-Uni.

L'accord de transition réclamé à cor et à cri par Downing Street depuis plusieurs mois, pour éviter un « saut de la falaise » destructeur pour l'économie britannique au 30 mars 2019, au jour du Brexit ? Les Européens vont en valider le principe vendredi, mais cette transition « *d'environ deux ans* », comme demandé par M<sup>me</sup> May, ne sera pas négociée avant « *fin janvier 2018* », a expliqué Michel Barnier, le chef négociateur de l'UE.

**Côté procédurier**

Quant au terme « négociation » s'agissant de cette transition, il semble d'ores et déjà très exagéré : les Européens ont déjà posé leurs conditions noir sur blanc avec très peu de marges de manœuvre pour Londres.

Les conclusions du Conseil qu'ils devraient adopter vendredi précisent que durant la transition, le Royaume-Uni devra conserver « *tout l'acquis européen* », c'est-à-dire respecter l'ensemble des règles du marché intérieur, dont la libre circulation des personnes, et continuer à contribuer au budget de l'UE. Mais devenu « *un pays tiers* », il n'aura plus voix au chapitre à Bruxelles : fini le commissaire, les eurodéputés, etc.

Les discussions sur la « relation future » ne devraient, elles, pas commencer avant mars précise une version des conclusions du Conseil que *Le Monde* a pu consulter. « *Les dirigeants veulent prendre le temps d'avoir arrêté de nouvelles lignes directrices pour cette partie des négociations* », explique un diplomate bruxellois. Toujours ce côté extrêmement procédurier de la machine européenne, grâce auquel les Vingt-Sept ont jusqu'à présent si bien réussi à acculer Londres.

Les Vingt-Sept veulent surtout en savoir davantage sur les intentions de Londres. « *Pour l'instant, on a compris ce qu'ils ne voulaient pas comme future relation, mais ils ne nous ont pas clairement dit ce qu'ils souhaitaient* », souligne un officiel européen de haut rang.

Les Européens, eux, ont déjà leur petite idée, et là encore, la marge de manœuvre de Londres paraît bien étroite. M. Barnier l'a dit clairement : à moins que Theresa May ne revienne sur ses « lignes rouges » (elle a promis que son pays sortirait du marché intérieur et de l'Union douanière), l'UE ne peut lui proposer qu'un accord de libre-échange du type CETA, le traité en cours de ratification avec le Canada.

### **Coûte que coûte préserver les acquis de l'UE**

En l'espèce, ce type d'accord entérine surtout la suppression des droits de douane pour les biens, mais n'offre pas grand-chose concernant les services : dans le cas du CETA, une reconnaissance mutuelle des diplômes pour les architectes, peut-être à terme aussi pour les comptables, ou une équivalence toute relative, dans le secteur de la santé, pour les tests sur les médicaments.

David Davis, l'alter ego de M. Barnier, réclame un CETA « *plus plus plus* ». Pourquoi pas, relativise-t-on côté européen : il sera toujours possible, le moment venu, de discuter d'équivalences supplémentaires (de diplômes, de standards industriels, phytosanitaires, etc.). Mais que Londres ne compte pas trop conserver ce fameux « passeport » qui permet à la City d'avoir accès au marché des capitaux européens. Ce sera impossible de maintenir cet avantage en cas de sortie du marché intérieur.

Pis peut-être : pour démarrer les négociations de l'accord commercial proprement dites, secteur par secteur, droit de douane par droit de douane, les Britanniques devront attendre le 30 mars 2019. Les règles européennes stipulent en effet que l'UE ne discute de traités commerciaux qu'avec des « *pays tiers* ». Or, le Royaume-Uni n'en sera devenu un qu'au lendemain du divorce.

Londres ne semble pas avoir encore mesuré ce qui s'est passé à Bruxelles, juste après le vote du Brexit à la fin de juin 2016. Les Européens ont alors compris qu'ils devaient coûte que coûte préserver les acquis de l'UE, à commencer par son marché intérieur, qu'il en allait de la survie de leur projet commun.

Accorder à Londres, après le divorce, des conditions équivalentes ou tout aussi intéressantes qu'une appartenance à l'UE créerait un précédent délétaire : à quoi bon dès lors continuer à faire parti du club ? Cet état d'esprit, secret de leur étonnante unité, devrait perdurer.

[Cécile Ducourtieux](#)

## 20 Querelle migratoire au sommet de l'UE



**Les enchères montent sur la définition d'une politique commune de l'asile voulue par Paris, Berlin et Bruxelles.**

[L'afflux de migrants](#) à travers la Méditerranée a baissé de moitié en un an, et le casse-tête de leur destination finale dans l'Union européenne reste entier. Le ton monte à nouveau entre les pays de débarquement, comme l'Italie, ceux qui continuent de les recevoir, telle [l'Allemagne](#), et [l'Europe centrale, qui refuse obstinément de les accueillir](#).

La question de «quotas» nationaux, posée depuis trente mois, a enflammé un sommet européen de plus, après une trêve de quelques mois. Sur la table hier soir: un mécanisme permanent, automatique et obligatoire qui s'appliquerait à chaque pays de l'UE, une version renforcée du dispositif provisoire mis en place à l'automne 2015, au plus chaud de la crise des réfugiés syriens.

Le jeu de rôle est éprouvé, les enchères politiques montent sur la définition et les enjeux d'une politique commune de l'asile que Paris, Berlin et Bruxelles voudraient voir fixée dès l'an prochain pour une décennie. L'Allemagne, championne de l'ouverture il y a deux ans, s'affiche intransigeante sur le principe: «Il ne peut y avoir de solidarité sélective entre les membres de l'Union européenne, c'est pour cela que nous avons besoin de solidarité interne», a martelé Angela Merkel à son arrivée à Bruxelles. Comprendre: chacun des Vingt-Sept devra prendre sa part de migrants et de réfugiés lors de la prochaine crise, sans doute inévitable.

En face, l'Europe centrale ne bouge pas d'un millimètre. Ceux qui attendaient plus de souplesse de la part des nouveaux chefs de gouvernement polonais et tchèque sont déçus. Mateusz Morawiecki reste sur la ligne âprement défendue à Varsovie, préférant «consacrer des sommes considérables à l'assistance aux réfugiés dans leur pays d'origine». Son homologue tchèque, le milliardaire Andrej Babis, assure que les quotas «n'ont pas d'avenir» et que l'UE serait bien avisée de ne pas les soumettre au choix de la majorité si elle veut s'éviter de nouveaux déchirements.

La France connaît un débat interne quasi permanent sur l'immigration, et elle s'est gardée, hier, d'appuyer intégralement l'exigence allemande. François Hollande avait hésité en 2015, avant de se ranger finalement du côté de Berlin. Hier, Emmanuel Macron s'en est tenu à un appui de principe: «Il faut qu'une solidarité s'exprime sans pour autant tomber dans des blocages, dit le président. Chacun doit mettre un peu du sien pour trouver les bonnes convergences.»

[Paris soutient la commission Juncker](#) lorsqu'elle envoie devant la Cour de justice de l'UE la Hongrie, la Pologne et la République tchèque, qui n'ont pas rempli leur quota depuis deux ans. Avec d'autres, la France juge intolérable que ces trois pays refusent d'appliquer une décision prise à l'échelon européen en 2015 et de se soumettre aux avertissements répétés de Bruxelles. Budapest n'a jamais suivi la règle. Varsovie a cessé de l'appliquer en décembre 2015. Prague a refermé sa porte depuis l'été 2016. Le dispositif provisoire, conçu pour répartir 160.000 réfugiés échoués en Grèce et en Italie, n'a finalement permis qu'à 32.000 d'entre eux d'être «relocalisés» ailleurs dans l'UE.

La ligne du chef de l'État paraît en revanche plus souple sur la nécessité d'une obligation permanente à l'avenir. Va-t-on réinstaller des quotas? C'est une source de division à l'intérieur de l'UE, et la France est

prête à chercher des éléments de compromis, dit-on à l'Élysée: «On ne peut pas transiger sur la solidarité européenne, mais on peut discuter les modalités d'application.» Sur ce dossier politique ultrasensible, la nuance n'est pas nouvelle entre Paris et Berlin.

L'homme qui met le feu aux poudres est [Donald Tusk, grand maître des sommets](#) et président (polonais) du Conseil européen. Provocant, il a invité les Vingt-Sept à une «discussion franche» dans le huis clos de leur dîner, ajoutant que l'expérience récente démontre que les quotas sont à la fois inefficaces et clivants pour l'UE. La commission Juncker a jugé la sortie «inacceptable». L'alternative serait de verrouiller les frontières ou d'en abandonner définitivement le contrôle à la Turquie et à la Libye, poursuit un commissaire en privé. Au sommet, beaucoup - y compris le côté français - reconnaissent à [Donald Tusk](#) le mérite d'avoir lancé un débat de fond qui n'a que trop tardé.

Les pays du groupe de Visegrad bétonnent leur refus, mais ils font un geste. La Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie ont promis hier un chèque de 35 millions d'euros pour aider l'Italie à gérer les migrations en Méditerranée. Le premier ministre italien, Paolo Gentiloni, salue l'assistance, ajoutant que «cela ne change rien à nos divergences». Les Vingt-Huit ont poursuivi la discussion tard hier, sans résoudre le différend.

[Jean-Jacques Mével](#)

**LE FIGARO – 15/12/2017**

## **21 Les inégalités en forte hausse dans le monde**



**INFOGRAPHIE - Les écarts se creusent dans les émergents et aux États-Unis. L'Europe est plus protégée par son modèle social.**

Les inégalités ont augmenté dans presque toutes les régions du monde depuis plus de trente ans. Le constat émane d'un rapport inédit du World Wealth and Income Database, fruit d'un travail collectif de plus d'une centaine de chercheurs, qui s'appuie sur de multiples sources de données pour comparer la répartition des richesses: compatibilités nationales, enquêtes déclaratives, données fiscales, classements des grandes fortunes...

L'un des principaux enseignements: les 1 % les plus riches ont profité deux fois plus de la croissance que les 50 % les plus pauvres. Avec de fortes disparités entre pays, y compris à des niveaux de développement comparables. La différence de trajectoire est ainsi flagrante entre l'Amérique du Nord et l'Europe: la part du centile le plus élevé dans la richesse nationale est passée aux États-Unis de 10 % à 20 % entre 1980 et 2016 contre une progression de 10 % à 12 % en Europe de l'Ouest. En même temps, la part des 50 % les plus pauvres est tombée de plus de 20 % à 13 % en Amérique. Ce qui laisse à penser que «les politiques publiques et les institutions jouent un rôle», souligne le rapport.

Cela tient, aux États-Unis, aux inégalités d'accès à l'éducation, à une fiscalité de moins en moins progressive et à un effondrement du revenu minimum. «Alors que l'Europe jusqu'à présent est capable de financer un modèle social avec une fiscalité globalement progressive», a commenté sur France Inter Thomas Piketty, auteur du best-seller *Le Capital*, qui a piloté le rapport avec, entre autres, Lucas Chancel, de la Paris School of Economics.

## La concentration des richesses s'accroît à des rythmes différents selon les régions

ÉVOLUTION DE LA PART DES 10 % LES PLUS AISÉS DANS LA RICHESSE NATIONALE ET LA SITUATION EN 2016



### Une plus grande progressivité de l'impôt

Autre constat, les grands émergents, Inde et Brésil, font partie des pays les plus inégalitaires ainsi que la région du Moyen-Orient. Au Brésil, 1% des plus aisés détient 55% du revenu national. La situation est toutefois restée relativement stable pour ces deux régions, qui «n'ont pas connu de régime égalitariste après la guerre». Les écarts de revenus se sont en revanche nettement aggravés depuis les années 1990 en Chine et encore plus en Russie après la libéralisation de leurs économies. Si les inégalités chinoises ont augmenté moins fortement, explicite Thomas Piketty, c'est lié à la fois à la forte croissance et à une mobilisation des ressources publiques, fiscales en particulier, pour investir dans les infrastructures, l'éducation et la santé. Bien plus qu'en Inde notamment.

La difficulté étant, insistent les auteurs, que la capacité d'action des États s'est réduite du fait de «très importants transferts de patrimoine public à la sphère privée dans presque tous les pays. La richesse (des États) est aujourd'hui négative ou proche de zéro dans les pays riches». Se projetant dans l'avenir, les experts anticipent une nouvelle hausse des inégalités d'ici à 2050 sur la base des tendances actuelles. La part du patrimoine mondial aux mains des 1% les plus riches passerait de 33% à 39% tandis que celle de la classe moyenne réduirait de 29% à 27%. La situation risque d'empirer si tous les pays suivent la même tendance que les États-Unis.

L'objectif de ce rapport est de contribuer au débat public: «Faute de suivi et de remèdes efficaces, l'inégalité pourrait conduire à toutes sortes de catastrophes politiques, économiques et sociales», alerte le rapport. Ses auteurs recommandent, entre autres, une plus grande progressivité de l'impôt, un registre mondial des titres financiers afin de lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale, un meilleur accès à l'éducation et des emplois bien rémunérés.

[Anne Cheyvialle](#)

Vous souhaitant une bonne journée et un agréable week-end.

Cordialement,

**Elena NATALITCH**

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**

